



Réunion des clubs

27/07/18

Ploufragan

Ordre du jour : organisation de la saison de compétition 2018-2019

Présents : Carole Leclercq, Damien Thoraval, Fabienne Eozénou, Guillaume Modard, Gwenaëlle Not, Jean-Luc Lostanlen, Laurène Gorin, Ludivine Malle, Marc Modard, Marie Leclercq, Monique Keribin, Olivier Abraham, Pauline Eozénou.

1- Point sur le Mondial 2018 en France

Comme vous le savez, le Mondial 2018 de Roller Artistique aura lieu en France, au **Vendespace à Mouilleron-Le-Captif** (Vendée), du **3 au 13 octobre 2018**.

C'est un évènement exceptionnel à ne pas manquer, le dernier Mondial organisé par la France datant de 1993.

Vous trouverez toutes les informations le concernant sur le site : www.aswc2018.org

Pour information, un tarif licencié est proposé sur le pass journée. Pour en bénéficier, il faut vous rapprocher de votre club afin d'obtenir le code promo que les clubs ont reçu par mail dans la news letter du 27 juillet.

Attention : il n'y a que 1000 places disponibles sur la totalité de la compétition.

2- Point sur le fonctionnement de la CPA

Page 4, 5 et 6 du diaporama

La CPA est actuellement composée de 8 membres dont 2 élus à la Ligue. Bientôt 7, car Pauline déménage dans les Hauts-de-France pour raison professionnelle.

Pour être au plus près des clubs et de la réalité de chaque territoire nous souhaitons constituer un « conseil de proximité » composé de 4 personnes minimum dont au moins un représentant de chaque département, un entraîneur bénévole et un responsable de club non technicien.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail, envoyez un mail à cpa.bretagne@gmail.com

3- Evolutions techniques 2018-2019

Page 8, 9, 10 et 11 du diaporama

Le principal changement pour la saison à venir est l'application du nouveau système de notation, **RollArt**, sur toutes les compétitions nationales et internationales. La mise en place de celui-ci nécessite donc une formation des juges. Celle-ci aura lieu les 2, 3 et 4 novembre au CREPS de Chatenay-Malabry. Les juges nationaux listés (Anne-Sophie MOISAN, Margot DANJOU et Jean-Luc LOSTANLEN) sont pris en charge pour l'hébergement et la restauration par la CPA Nationale. Les juges régionaux peuvent y participer également, à leurs frais. La CPA Bretagne conseille aux entraîneurs qui souhaitent y participer de ne pas hésiter à envoyer un mail à la CPA Nationale secretariat.artistique@ffroller-skateboard.com



Le deuxième point important est que les **challenges régionaux** détermineront les sélections aux Open de France. En effet, il sera possible d'y participer à partir d'Espoir (2007) si le patineur a obtenu :

- Pour se spécialiser en ARTISTIQUE :
 - o Pas : 25 points en niveau 3
 - o Technique : 25 points en niveau 3
 - o Danse : participation en niveau 2 minimum
- Pour se spécialiser en DANSE
 - o Pas : 25 points en niveau 3
 - o Technique : participation en niveau 2 minimum
 - o Danse : 50 points en niveau 3

4- Fonctionnement sportif régional

Page 13, 14 et 15 du diaporama

La CPA nationale délègue entièrement aux Ligues l'écriture d'un règlement régional pour contenter tous les niveaux. Ce qui implique que chaque région aura son propre règlement régional et ce qui rend compliqué les compétitions interrégionales. C'est pourquoi, la Ligue des Pays de la Loire nous a proposé son règlement. Nous devons encore y réfléchir.

Toutefois, lors de la réunion du 27, nous nous sommes mis d'accord sur 4 points :

- Ce règlement concernera les catégories Mini à Senior
- Le niveau 2 des challenges sera un pré-requis (reste à évaluer le nombre de points minimum)
- La notation se fera en RollArt
- Il y aura deux niveaux de compétition

Pour le moment rien n'est définitif.

5- Actions sportives régionales

Page 17 et 18 du diaporama

La CPA Bretagne souhaite mettre en place un programme de détection proche des clubs, donc en lien avec les comités départementaux de Roller et Skateboard (CDRS).

D'ici à **fin septembre**, chaque département doit créer un groupe de travail, désigner un **réfèrent technique départemental (RTD)** et envoyer l'information au CPA Bretagne : cpa.bretagne@gmail.com

Le réfèrent aura comme mission de définir les objectifs, les besoins et les critères de sélections pour son département. Il faudra organiser un premier stage entre début octobre et fin décembre.

La CPA Bretagne mettra également en place un séminaire des coachs et un stage de Danse.